

L'hécatombe de 1981

L'hécatombe est parfaitement programmée. Inutile d'attendre les bilans 1981 — accessibles au mieux fin 1982 — pour donner quelques chiffres.

Au cours de l'année 1981 qui vient de commencer, plus de trente mille blessés dans des accidents de la circulation et un peu plus d'un millier de tués seront officiellement enregistrés. Comme toutes ces années précédentes. Pas de miracle à attendre: on descendra peut-être un peu en dessous de la limite de 32 000 blessés, un peu en dessous de la limite de 1250 tués, si tout va vraiment mieux. A coup sûr, les blessés cyclistes seront plus nom-

breux qu'en 1980: la tendance à l'augmentation est sensible depuis 1978.

Comme d'habitude, les blessés se répartiront pour deux tiers dans les localités et pour un tiers hors de celles-ci. Comme d'habitude, il y aura plus de morts hors de ville qu'en ville. Comme d'habitude, parmi les blessés, le nombre des enfants oscillera à près d'un dixième du total général, trois milliers et une ou deux centaines; et si l'année est particulièrement clémente, il y aura un tout petit peu moins de cent enfants tués sur les routes (98 en 1979). Comme d'habitude, les piétons paieront un lourd tribut à la circulation automobile, près de 4000 blessés et à peu près 250 tués. Comme d'habitude, le nombre des accidents répertoriés tournera autour des 66 000 - 67 000. Comme d'habitude, parmi les enfants et adolescents blessés ou tués sur la route, on regrettera deux fois plus de garçons que de filles. Comme d'habitude.

Quand les colonels parlent

Comme à chaque fin d'année, il y a eu du remue-ménage dans les états-majors, les colonels se laissent interviewer à l'occasion de leur entrée ou sortie de fonction.

Ce qui vaut à chaque fois au citoyen-soldat de s'étonner plus ou moins admirativement.

Par exemple en lisant dans la «Basler Zeitung» (29.12.1980) que, selon l'ancien chef d'Etat-major Hans Senn, «le désarroi de nos jeunes représente une chance pour notre armée qui, elle, propose une alternative faite d'objectifs clairs, de service conscient, d'engagement total et d'insertion dans une communauté».

Ou en lisant dans «24 Heures» (également du 29.12.1980) que, selon le divisionnaire Arthur Moll, nouveau commandant de notre défense aérienne, l'espace nous manque pour que nos chasseurs puissent effectuer des tirs sur des buts aériens. C'est pourquoi, ajoute-t-il, «nous envisa-

geons d'aller nous entraîner à l'étranger. Seulement là, les obstacles ne sont plus techniques mais financiers et politiques. Et puis, il faudrait pouvoir aller vers le sud où la météo est plus favorable». Et voilà pourquoi vos tigres sont de papier-monnaie!

Communiqués dérisoires

Sous le titre «Les jeux dérisoires du Parlement», M. Jean-François Cavin, l'un des brillants secrétaires des Groupements patronaux vaudois, s'en prend aux Chambres fédérales qui ont démontré une fois de plus, lors de la session de décembre, qu'elles étaient prêtes à faire «n'importe quoi pour procurer des recettes accrues à la Confédération» (suite au débat sur la vignette automobile et la taxe poids lourds). Les GPV qui eux ont souci de cohérence, annoncent d'ores et déjà leur ferme opposition «aux propositions saugrenues» de recettes nouvelles qui pourraient être présentées au peuple et aux cantons.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 574 8 janvier 1981
Dix-huitième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Baier
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi
Victor Ruffy

574

Les jardins de happy few

A propos de livres:

— 27 octobre 1980, dans «24 Heures», bel article de M. Jaquillard sur *Le Fou de Picasso*, de M. Tauxe.

— 5 décembre 1980, dans «24 Heures», bel article de M. Tauxe sur *Zürich Graffiti*, de MM. Jaquillard et Sonnay...

Et dire qu'il y en a pour prétendre que la vertu de reconnaissance, ça se perd!

* * *

Encore à propos de livres!

Je ne crois pas qu'il soit possible d'écrire essai plus consternant que celui que Daniel Wilhem! — par ailleurs honorablement connu — vient de consacrer aux *Romantiques allemands*, dans la collection des *Ecrivains de toujours* (Le Seuil).

Une lecture même rapide convainc que l'auteur n'a guère de goût pour son sujet et qu'il le connaît mal. On est surpris, par exemple, de le voir ignorer Grabbe (*Napoléon et les Cent Jours*, *Faust et Don Juan*) et quasiment passer sous silence Büchner. Il est vrai que Grabbe était *fou* et que ses pièces sont à peu près injouables — cela ne l'empêche pas d'être quand même l'un des plus grands dramaturges allemands du XIX^e siècle. Quant à Büchner (*La Mort de Danton*, *Woyzeck*), il mérite mieux que d'être mentionné en passant, même si c'est *passim*. Bizarrement, le «Choix bibliographique» (d'une désinvolture révoltante) indique bien son «Théâtre complet», traduit par Marthe Robert et Arthur Adamov, mais non l'original allemand. En revanche, si l'on ose dire, les *Werke* de Heine sont mentionnés, mais pas leur traduction en français. Quant à Hoelderlin, dont il est abondamment question, ses œuvres ne figurent ni parmi les «Textes allemands», ni parmi les «Traductions françaises» — alors que l'ensemble a paru dans la Bibliothèque de la Pléiade, publié par Philippe Jaccottet,

avec entre autres les admirables traductions de Gustave Roud. Novalis est mieux partagé: il figure en allemand et en français, mais de nouveau, la traduction de Roud parue chez Mermod n'est pas mentionnée.

Les *Deutsche Rechtsalterthümer*, de Jakob Grimm, ouvrage à tous égards capital, sont ignorées, cependant que des hommes aussi importants que Görres ou Creuzer sont tout au plus signalés. Si la peinture a droit à quelques pages (Friedrich, Carus, Runge), la musique (Schubert, Schumann...) est presque entièrement escamotée.

En revanche, un chapitre intitulé *Six et un* et consacré à la première génération romantique présente les Schlegel (August-Wilhelm et Caroline; Friedrich et Dorothea); le trio d'amis (Novalis, Tieck et Schleiermacher); «l'invité»: Schelling. Malheureusement, j'ai beau compter, je parviens à huit, éventuellement à six, sans les deux femmes, mais avec l'invité Schelling — jamais à six et un...

(De manière générale, les titres des chapitres sont souvent des trompe-l'œil et ne révèlent rien du contenu. Or, comme il n'y a pas d'index...)

En revanche aussi, des phrases du genre: «Les romantiques, notons-le, tentent de rompre avec la pensée modale, avec la manière de la pensée dans le dire, dans le c'est-à-dire.»

(Et bien entendu, toute référence précise aux événements de l'Histoire, à l'ère des révolutions, à la disparition de la vieille Prusse, à la montée du nationalisme, est soigneusement écartée — citons plutôt Freud et Lacan! Les «happy few» pourront ainsi se promener en toute quiétude dans des jardins soigneusement pasteurisés!)

L'ennui, c'est que M. Wilhem est sauf erreur chargé de cours à l'Université, et que la collection des *Ecrivains de toujours*, malgré quelques livres somptueusement nuls, prétend tout de même et à bon droit être une collection sérieuse ou tout au moins honnête!

* * *

Une histoire de Jean Louis Peverelli, directeur du *Guet*, excellent «café littéraire» aux Escaliers du Marché:

C'est un homme qui décide d'entrer dans un ordre particulièrement austère, où les moines n'ont le droit de dire que deux mots tous les dix ans! Au bout des dix premières années, il va trouver le Supérieur et dit: «Lit dur!». Au bout de vingt: «Lavabo bouché!» Au bout de trente: «Carreau cassé!» Au bout de quarante ans enfin: «Je pars!» Alors le Supérieur, qui jusque-là était demeuré muet: «En tout cas, vous, on ne vous regrettera pas... Voilà quarante ans que vous n'arrêtez pas de vous plaindre!»

J. C.

SEXES

Egalité?

A ce qu'il paraît, les femmes souffrent encore, entre autres injustices patentées, d'une discrimination intolérable; le travail nocturne dans les usines leur est interdit. C'est l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail qui le dit. Le Conseil fédéral et les organisations féminines ne seraient pas opposés à la levée de cette interdiction; seule une convention de l'Organisation internationale du travail empêche ce nouveau pas vers la libération de nos compagnes. La Commission fédérale pour les questions féminines elle aussi dénonce cette «faveur» contraire au principe de l'égalité, et dont les femmes se passeraient bien.

Service militaire, travail nocturne, le débat sur la libération de la femme n'en finit pas de se référer à des situations créées par l'homme et pour l'homme. C'est l'homme en définitive qui reste le modèle d'inspiration, jusque dans ses comportements les plus aberrants. Et le travail de nuit en est un, je l'ai pratiqué; il tue la vie sociale et attente à la santé des individus.

Cette égalité-là n'est qu'une mystification. En matière de travail les femmes ont d'autres critères à imposer qui pourraient être utiles aussi à la libération des hommes.

J.-D. D.

Abstentionnisme: l'effet multipack

«La seule chose qui m'intéresse aux élections fédérales, c'est le taux de participation. Je me demande chaque fois si je fais enfin partie de la majorité; car je ne vote pas. Soyons francs! D'abord, je connais d'avance les résultats: les radicaux, les démocrates-chrétiens et les socialistes fêteront tous leur succès et rien n'aura changé; ensuite, les hommes politiques s'inquiètent apparemment de l'abstentionnisme croissant mais en vérité, ils ne souhaitent pas vraiment que le peuple participe aux affaires publiques.»

Ces propos d'un représentant de la «majorité silencieuse» méritent quelques réflexions, car toutes les mesures proposées pour améliorer la participation aux scrutins paraissent un peu naïves. D'ailleurs, depuis 1979, notre interlocuteur fait partie de la majorité. Le taux de participation aux élections fédérales a constamment baissé depuis 1947 (72%) pour atteindre 48% aux dernières élections.

L'introduction du droit de vote des femmes en 1971 a fait baisser la participation aux élections de près de 10%.

En revanche, une légère amélioration au niveau des *votations* fédérales où la participation a diminué de 62% (période de 1944 à 1947) à moins de 37% en 1975 mais remonte, pour la période de 1976 à 79, à 44,5%.

130 FOIS AUX URNES EN VINGT ANS

Une équipe de chercheurs en science politique de l'Université de Saint-Gall prépare actuellement la publication d'une étude sur l'abstentionnisme et la démocratie directe en Suisse.

Une partie de leur étude a été présentée au congrès 1979 de l'Association suisse de science politique et Roland Kley, un des auteurs, vient de publier quelques conclusions dans le «Tages Anzeiger».

Certaines causes de l'abstentionnisme sont bien connues (elles ont été publiées dans le rapport fédéral «Mesures en vue d'accroître la participation aux scrutins en Suisse», Berne, 1979): manque d'intérêt politique, indifférence, incompétence, sentiment d'impuissance politique, confiance dans les autorités, etc. Ajoutons celle du nombre élevé de votations: sur le seul plan fédéral, les Suisses étaient appelés aux urnes 130 fois entre 1945 et 1975. Pendant la même période, en France: 26 fois, en Italie: 16 fois, en République fédérale d'Allemagne: 7 fois.

INDIGESTION INFORMATIVE

Le volume d'informations que ces votations accompagnent dépasse les capacités de compréhension et d'absorption du «simple» citoyen: il souffre, en quelque sorte, d'indigestion informative. A cela s'ajoute la complexité croissante des questions — souvent d'ordre juridique — sur lesquelles on lui demande un «oui» ou un «non». On s'adresse donc de plus en plus aux spécialistes et aux gens directement concernés, ce qui entraîne un effet démobilisateur. L'indifférence qui en résulte et qui renforce encore le sentiment de n'avoir aucune influence sur la marche des affaires politiques est plus répandue dans les couches populaires qui votent généralement à gauche, alors que la «droite», l'élite bourgeoise, est plus consciente de son pouvoir d'influence. De même, des minorités exercent une influence tout à fait disproportionnée sur les résultats de certaines votations. L'équipe des chercheurs analyse quelques cas intéressants: ainsi, les paysans ayant voté massivement con-

tre l'introduction de l'heure d'été en Suisse, ont en même temps voté contre la loi sur l'aide aux universités et la recherche. Pour cette votation, la participation de la population agricole a été de 80% (dont 95% ont voté «non»), alors que la moyenne générale de participation n'était que de 49%.

Le Centre de recherche de politique suisse de l'Université de Berne a déjà relevé «l'effet multipack» lors de votations concernant plusieurs sujets différents. Il a constaté le même phénomène à l'occasion du rejet de l'initiative «Démocratie dans la construction des routes nationales» en 1977, lorsqu'une proportion plus importante de personnes âgées a voté à cause de la 9^e révision de l'AVS, autre «multipack» qui a fait couler l'initiative populaire, sous l'effet de l'abstentionnisme et de l'influence d'une minorité.¹

Il n'appartient pas au chercheur en science politique de proposer des mesures et remèdes pour accroître la participation. Les politologues de Saint-Gall essayent d'analyser les effets de l'abstentionnisme sur les résultats des votations et, notamment, ceux de la faible participation dans le cas des votations «multipack» où une minorité motivée par un projet de loi particulier exerce en même temps une influence démesurée sur d'autres projets.

Les analyses nous montrent que le problème se situe davantage au niveau du *système politique* qu'à celui du citoyen et qu'une participation plus élevée lors de votations combinées ne doit pas inciter à trop se réjouir: ce n'est pas nécessairement un élément positif au niveau de la décision populaire.

Ernest Bollinger

¹ Ces analyses sont publiées par la Société suisse de recherches sociales pratiques (Analyses VOX), case postale 546, 8027 Zurich.

Du bon usage des brevets

Les Suisses sont de petits malins. Jusqu'à la fin du 19^e siècle, ils ont refusé de protéger les inventions sur leur territoire, sans pourtant se priver de faire breveter leurs trouvailles dans la plupart des pays européens qui, eux, disposaient d'une législation adéquate.

Double avantage donc: les Suisses ont pu édifier une puissance industrielle en copiant et en développant les techniques étrangères sans bourse délier — vive la concurrence et le libre échange! — tout en interdisant à leurs concurrents étrangers de puiser dans les découvertes helvétiques — vive le protectionnisme et l'intérêt national bien compris!.

Cette double attitude n'a pas laissé indifférents les pays industriels. La Suisse passait alors pour «un pays de contrefacteurs», pour «un Etat pirate». Un industriel de Suisse centrale admettait que «si copier est un vol, alors tous les industriels suisses sont des voleurs». A cette époque, ce vol était perçu comme une condition de survie pour notre industrie. Les choses ont bien changé depuis.

DIS-MOI QUEL EST TON INTÉRÊT...

Mais qu'est-ce qu'un brevet? Un droit exclusif, garanti par l'Etat, de mettre en valeur une invention; en quelque sorte un monopole limité dans le temps — en Suisse, vingt ans — et reconnu juridiquement.

La littérature traitant de la propriété intellectuelle est vaste... et nombreux les arguments «pour» ou «contre» l'attribution d'un droit particulier à celui qui innove.

Pourtant, au-delà des considérations sur l'intérêt général, le développement industriel, l'encouragement de la recherche d'une part, le frein à l'innovation, la libre concurrence d'autre part, c'est un

débat qui peut se résumer très simplement: dis-moi quel est ton intérêt et je trouve quelle est ta position face à la protection des techniques et des processus de fabrication.

En Suisse, au 19^e siècle, les branches économiques qui sont susceptibles de copier des procédés étrangers — la chimie, le textile, une partie de l'industrie métallurgique — se refusaient à toute législation en la matière; les secteurs techniquement en avance en revanche — horlogerie, broderie — chantaient les louanges du brevet.

Aujourd'hui, puissance industrielle spécialisée dans l'innovation technique (sa richesse), la Suisse est au premier rang des défenseurs tous azimuts du brevet, source de progrès et de bien-être, clameur-elle.

LA VRAIE DÉPENDANCE

Progrès, bien-être... mais pour qui? C'est à cette question que tente de répondre Richard Gerster, collaborateur d'Helvetas, association suisse d'aide au développement, dans un récent ouvrage¹.

Selon des estimations de la CNUCED, le tiers monde a dépensé en 1968 600 millions de dollars pour la recherche et le développement et 1,5 milliard pour l'achat de licences et de techniques; des calculs plus récents chiffrent à 10-15 milliards de dollars les dépenses des pays pauvres pour obtenir le savoir-faire occidental. On sait que les pays industriels ont accordé au tiers monde des préférences tarifaires afin de faciliter les exportations dans le sens Sud-Nord: les brevets constituent, eux, un système préférentiel conçu au profit des pays riches.

Nous ne sommes plus à l'époque où fleurissaient les inventeurs solitaires. Aujourd'hui une part importante des brevets est aux mains des grandes sociétés multinationales et la quasi-totalité des inventions protégées dans les pays du tiers monde appartient à des sociétés occidentales: seul 1% de

tous les brevets déposés sur la planète est propriété des ressortissants du tiers monde.

Ces chiffres traduisent une dépendance technologique considérable. Qu'importe, répondent les partisans du brevet, l'essentiel est que ces découvertes contribuent à l'édification de l'industrie locale... Là, nous sommes très loin du compte! Une analyse de la situation colombienne en 1970 a montré par exemple que 0,3% des brevets déposés dans le pays était utilisé sur place. On estime que le taux d'utili-

Une firme grecque produisait et commercialisait un tranquillisant à partir d'une matière première importée d'Italie, le Diazegran. En 1960, Hoffmann-La Roche fait enregistrer en Grèce le procédé de fabrication du Diazegran. La justice grecque oblige l'entreprise locale à cesser sa production sur la base de la Convention de Paris, accord international sur la protection de la propriété intellectuelle. La multinationale bâloise peut dès lors vendre son produit sur le marché grec sans craindre la concurrence.

sation effective des brevets occidentaux déposés dans les pays du tiers monde varie entre 1 et 5%. Pourquoi cette retenue? Essentiellement parce que, grâce au brevet, les industries protègent leurs marchés; elles empêchent par ce biais un concurrent local de se mettre sur les rangs et elles paralysent leurs adversaires internationaux. Et ce monopole de fait permet de fixer des prix surévalués. C'est là le tribut que paient les pays pauvres aux détenteurs étrangers de brevets.

LE CONTRÔLE DES MARCHÉS

Un brevet peut aussi se négocier: il permet ainsi à l'acheteur de produire sous licence. Mais ce genre de contrat contient souvent des conditions draconiennes, interdiction pour l'entreprise acquéreuse d'exporter sa production, obligation de communi-

quer au vendeur tous les développements effectués par l'entreprise locale. Les contrats de licence favorisent les pratiques commerciales restrictives — caractéristiques, notamment, au sein des cartels internationaux de la chimie et de l'appareillage électrique.

En ce qui concerne le tiers monde, l'étude de Gerster montre de manière convaincante que le système du brevet ne favorise en aucune manière le progrès technique et les investissements. Il représente bien au contraire un moyen privilégié pour les puissantes industries occidentales d'étendre et de contrôler leurs marchés et d'affaiblir les industries naissantes des pays pauvres.

LE CLUB DES CINQ

Dans ce système, la Suisse joue un rôle considérable. Avec les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne fédérale, elle contrôle les trois quarts des brevets déposés dans le tiers monde. D'après une estimation de la Banque centrale allemande, brevets et licences ont rapporté à la Suisse en 1974 un revenu de 2,5 milliards DM. Et comme par hasard, dans le cadre des négociations internationales sur le droit de la propriété intellectuelle, notre pays défend une ligne dure; en fait, les délégués helvétiques suivent l'argumentation définie par le Vorort et l'industrie chimique — cette

dernière se signale par une intransigeance particulière, alors même que pendant des décennies, elle a milité pour une absence de protections.

Actuellement, les choses bougent. Les pays pauvres cherchent à imposer des règles nouvelles, modifient leurs propres législations, imposent des contrôles plus sévères afin de promouvoir un développement mieux adapté à leurs besoins.

La partie qui se joue est capitale pour l'avenir des relations Nord-Sud. Les enjeux sont ici de loin plus importants que ceux de «l'aide au tiers monde» qui pourtant monopolisent l'attention du Parlement et de l'opinion publique.

Alors que nous tentons mollement d'atteindre cette fameuse limite du pourcentage du PNB qui nous rendrait notre «dignité» au chapitre de l'aide au développement, dans les couloirs, entre spécialistes, et sans aucun débat public, on résiste pied à pied à toute évolution des rapports entre pays riches et pays pauvres qui donnerait une chance à ces derniers de progresser vers un essor autonome. Au 19^e siècle, dans ce secteur capital, la Suisse se trouvait dans la situation des Etats défavorisés. Elle veut l'oublier aujourd'hui.

¹ Richard Gerster, «Patentierter Profit. Zur Rolle schweizerischen Patente in der Dritten Welt». 1980, Z Verlag.

A SUIVRE

Donc, des enseignants se sont adressés au Crédit Suisse, à la direction du Crédit Suisse, pour lui demander de publier «une information économique, à la fois éducative et distrayante», c'est ce que note le bulletin de décembre de cette banque. Et le Crédit Suisse d'obtempérer: voici «jeunes», destiné aux garçons et filles de 10 à 16 ans, qui paraîtra neuf fois par an. Merci à ces enseignants de contribuer à la formation des élèves dont ils ont la

charge: fort de l'expérience de Chiasso entre autres, le Crédit Suisse se fera un devoir d'informer objectivement. Et voyez comme cela tombe bien: ce même Crédit Suisse vient de faire installer des petits podiums devant certains guichets pour permettre à ces chers petits d'être à la hauteur lorsqu'ils viennent confier leurs économies au préposé.

* * *

Jeunesse en Suisse: rien n'est perdu! La sympathie des autorités est acquise au Cartel suisse des asso-

ciations de jeunesse. Voici comment, dans son dernier bulletin, le CSAJ nous annonce la bonne nouvelle, au chapitre «relations externes». On vous le donne «in extenso»: «Une délégation du CSAJ, formée d'Anne-Marie Steinlin, de Marc Savary et de Barbara Fischer, s'est entretenue le 15 septembre avec le conseiller fédéral Hürlimann. Point central: la reconnaissance des activités de jeunesse et les possibilités d'un soutien actif et continu. Tout en nous assurant de sa sympathie, M. Hürlimann a cependant insisté sur les difficultés actuelles des finances fédérales.» La morale de l'histoire: pas d'argent, pas de Suisses?

* * *

L'offensive de Ringier sur la Suisse romande se précise. Pour diriger ses publications, l'éditeur de «Blick» puise dans les journalistes de la télévision: après Théo Bouchat pour «L'Illustré», voici Jacques Pilet pour «La Semaine». En tout état de cause, c'est le géant suisse allemand qui semble aujourd'hui le plus dynamique de ce côté de la Sarine en matière de politique rédactionnelle: c'est la mue prévue de «L'Illustré» dont la formule est maintenant calquée sur son homologue suisse allemand, et aussi l'enrichissement de son équipe de journalistes, avec en particulier deux transferts retentissants de «La Suisse», Maxime Chatenay et Laurent Rebeaud (collaborateur).

* * *

Une étude sur la diffusion de la «Berner Tagwacht», quotidien de gauche bernois directement menacé par un éventuel «quotidien socialiste suisse allemand», laisse apparaître que ses 23 000 lecteurs de la région Mittelland, Oberland et Seeland se répartissent dans les classes d'âge suivantes: 10 000 de 15 à 35 ans, 6000 de 35 à 54 ans et 7000 de 55 à 74 ans. Sur ce nombre, 5000 sont des employés et des fonctionnaires supérieurs, 4000 des employés et fonctionnaires, 5000 des ouvriers qualifiés et 6000 des ménagères. La «Tagwacht» estime avoir encore 5000 lecteurs supplémentaires en Haute-Argovie. Son tirage contrôlé est situé entre 10 000 et 11 000 exemplaires.

La grande obstination des libéraux vaudois

Les vieux démons des libéraux vaudois sont en train de reverdir comme pissenlit au mois de mars. Profitant de la double vacance au Conseil d'Etat, et plus particulièrement de la démission anticipée du socialiste André Gavillet¹, les libéraux vaudois manifestent leur intention de reconquérir le deuxième fauteuil perdu en 1958. La tentative n'est pas nouvelle, mais elle se place aujourd'hui dans un contexte politique fort différent. Peut-être n'est-il pas inutile de refaire un bout d'histoire.

Jusqu'après les élections générales de 1954, le Conseil d'Etat vaudois était composé de quatre radicaux, de deux libéraux et d'un socialiste. L'élection du radical Chaudet au Conseil fédéral permettait aux socialistes de conquérir de haute lutte un deuxième siège, Charles Sollberger l'emportant sur «Titi» Pidoux. Les radicaux perdaient ainsi la majorité absolue au Gouvernement.

Aux élections générales de 1958, les radicaux tentaient de reprendre la majorité absolue et présentaient une liste avec quatre candidats. Cette prétention, dirigée en principe contre le deuxième siège socialiste, menaçait cependant tout autant l'un des deux sièges libéraux. Ces derniers refusaient donc une liste commune et portaient seuls à la bataille avec deux candidats. Les socialistes se contentaient de présenter les deux conseillers sortants Arthur Maret et Charles Sollberger. Le premier tour aboutissait à un ballottage général mais, ô surprise, les deux candidats socialistes arrivaient largement en tête. Poussés par une force populaire incroyable, les socialistes décidaient alors de présenter trois candidats au second tour. Les radicaux et les libéraux s'engageaient à nouveau séparément, avec quatre et deux candidats. Résultat: une éclatante victoire des trois candidats socialistes qui l'emportaient haut la main, les radicaux devant se contenter de trois sièges et les libéraux d'un seul.

Les événements de 1958 sont historiques à plus d'un titre. Surtout, parce que les radicaux, tirant définitivement les conclusions de l'affaire, renonçaient dès lors à reconquérir la majorité absolue au Gouvernement. Ils n'en renonçaient pas pour autant à «mener la barque», même au prix d'une alliance. Radicaux et PAI étaient comme chiens et chats. Faisant taire des «rognes» vieilles de quelques générations, les radicaux offraient au PAI le calumet de la paix, sous forme d'un siège au Conseil d'Etat. Ce siège au Gouvernement, c'était l'objectif du PAI depuis des décennies: on n'allait pas le laisser passer!

Les libéraux, eux, n'avaient pas renoncé à leur prétention de reconquérir leurs deux sièges au Conseil d'Etat. Aux élections générales de 1962, ils présentaient donc deux candidats nouveaux, le conseiller sortant, M. Louis Guisan, ayant décliné une réélection. Les radicaux et le PAI refusaient d'avaliser cette prétention des libéraux de sorte que le premier tour voyait s'affronter principalement trois listes: une liste comportant trois radicaux et le candidat PAI, M. Ravussin; une liste libérale avec deux candidats nouveaux; une liste socialiste avec deux conseillers sortants Charles Sollberger et René Villard et un nouveau, Pierre Graber. Le résultat du premier tour démontrait que les socialistes n'avaient aucune chance de maintenir leurs trois sièges. Chez les libéraux, c'était la déroute. Pour le deuxième tour, les socialistes décidaient de présenter deux candidats seulement, René Villard et Pierre Graber, tandis que les libéraux, comme au temps des diligences, changeaient de chevaux et désignaient un nouveau candidat, M. Claude Bonnard. Le Conseil d'Etat de 1962, issu des urnes, se composait de trois radicaux, un PAI, deux socialistes, un libéral.

DUEL AUBERT-THÉVOZ

En dépit de quelques cris et chuchotements, l'opération radicale/PAI était un succès. Les libéraux, eux, n'avaient pas encore compris; profitant de la

démission en cours de législature du socialiste René Villard, ils tentaient à nouveau de reconquérir ce deuxième siège tant pleuré. Et on assistait au duel Pierre Aubert - Georges Thévoz. Après une campagne électorale où les radicaux brillèrent par leur absence et leur passivité, le socialiste l'emportait sur le libéral.

LA FORMULE MAGIQUE

Dès ce moment, la leçon paraît être comprise. L'entente vaudoise s'est trouvée une formule magique: trois radicaux, un PAI, un libéral, laissant deux sièges aux socialistes. Malgré quelques petits soubresauts (affaire Mugny à Lausanne, démocrate-chrétien abandonné par l'«entente» au profit d'un écologiste), quelques incidents de parcours (l'élection pour quatre ans du socialiste Morier-Genoud au Conseil des Etats), l'entente vaudoise a bien assis ses positions. Et ce ne sont pas les résultats de l'élection générale de 1978 qui nous contrediront: les cinq candidats de l'entente, figurant sur une liste commune, sont élus au premier tour, «dans un mouchoir». Les jeux sont désormais faits, pour quelques générations. La formule satisfait pleinement les radicaux, qui considèrent que cinq sièges sur sept pour l'entente, c'est bien suffisant, qui maintiennent sans plus de difficultés leur siège au Conseil des Etats, et continuent finalement à dominer la politique vaudoise par un savant jeu de bascules, tantôt près du PAI, tantôt près des libéraux. Dans un climat aussi serein, les velléités des libéraux de reconquérir un deuxième siège aux dépens des socialistes sont certainement mal vues par les alliés de l'entente.

Il va de soi que le PAI, avec un siège comme les libéraux, exerce un pouvoir sans rapport avec son audience réelle auprès du corps électoral. Un deuxième siège libéral ramènerait le PAI à la portion congrue. Il pourrait même, dans certaines circonstances, représenter une menace pour le siège PAI au Conseil d'Etat.

Quant aux radicaux, il y a belle lurette qu'ils ont fait le deuil du deuxième siège libéral. Pour les

radicaux, «les carottes sont cuites» depuis 1958. Ils l'ont démontré en 1969, en refusant de soutenir la double revendication libérale. Ils l'ont démontré encore lors du combat Aubert/Thévoz en 1969, en refusant de soutenir officiellement le candidat libéral contre le socialiste.

Le départ anticipé de M. Debétaz plonge donc l'entente vaudoise dans une situation délicate. S'il n'y avait que la succession socialiste en cause, les radicaux pourraient rejouer la comédie de 1969, ne pas prendre position. Et que le meilleur gagne! Mais aujourd'hui, la situation est différente.

LA CUISINE BOURGEOISE

On comprendrait mal que l'entente vaudoise soit rompue, à une année des élections générales. Il faudrait donc que le candidat radical à la succession de M. Debétaz et que le candidat libéral figurent sur la même liste. Mais cela n'enchant ni les radicaux, ni surtout le PAI pour les raisons dites plus haut. Et les démocrates-chrétiens, qui font encore partie de l'entente malgré leurs vicissitudes, ne verraient certainement pas d'un bon œil un deuxième conseiller d'Etat libéral. S'il n'y a pas d'entente, et si les libéraux vont seuls à la lutte, on

peut affirmer sans grand risque de se tromper que le candidat libéral n'a aucune chance. Un échec libéral à quelques mois des élections communales, à une année du renouvellement du Conseil d'Etat et du Grand Conseil, ferait vraiment peine à voir!

En quittant maintenant le Conseil d'Etat, M. Debétaz place ses amis de l'entente dans une situation bien embarrassante. En bref, la cuisine qui se mijote: ou bien faire une liste commune, qui sera mal soutenue par certains radicaux, par le PAI et le PDC, où ni le candidat radical ni le candidat libéral ne fera le plein des voix, ce qui promet quelques joyeux retours de foires au moment de l'élection générale en 1982; c'est de nouveau l'inconnu; ou bien des listes séparées, avec l'échec libéral quasi certain. Et dire que tout allait si bien! Merci M. Debétaz!

¹ Voir notre texte DP 572 (18.12.1980) intitulé «Vingt ans après», qui présentait rapidement les enjeux détaillés ci-dessous. Profitons de l'occasion pour rectifier une coquille qui n'aura pas échappé à nos attentifs lecteurs: les socialistes ont fait leur apparition au Conseil d'Etat vaudois en 1945 (Arthur Maret) et non pas bien sûr pendant la guerre, en 1942, comme nous l'avions écrit.

NOTES DE LECTURE

Les confessions d'un homosexuel

«Mémoires d'un carnassier» de Richard Garzarolli¹ est un roman politique si l'on entend par là une tentative de satire de la classe possédante. Cependant, en fait de satire, l'auteur de ces mémoires glisse — aux dépens du lecteur — vers l'éloge linéaire d'une ascension crapuleuse et criminelle d'un fils de la classe opprimée jusqu'aux sommets du pouvoir capitaliste.

Disons-le tout net et pour ne pas y revenir, ce

roman est particulièrement fangeux, odieux et cynique. Nous le savons, cette condamnation a des relents de calvinisme.

Plaidant les circonstances atténuantes, d'aucuns voudront citer cette superbe réflexion de Baudelaire: «Le vice est séduisant, il faut le peindre séduisant.» Mais le vice peut être aussi ennuyeux, morne et lassant lorsque l'on force sur la dose, ce qui est manifestement la tendance complaisante de ce quinquagénaire carnassier qui nous conte sa vie. Rompant délibérément avec une tradition trop établie d'analyse psychologique de la mauvaise conscience des créatures vivant en terre vaudoise, le carnassier Marcel Pache livre au lecteur dérouté

l'image d'un paysage intérieur totalement innocent. Pas la moindre trace de mauvaise conscience chez cet homme qui fait métier d'écraser les autres, et dont la fortune naissante a pris racine dans la pornographie, le trafic de drogue et l'assassinat. Poids de l'hérédité éventuellement, puisque Pache décrit déjà son père, l'adjudant-instructeur à l'haleine avinée, comme «un homme possédant deux mains monstrueusement épaisses et formées de la matière même du crime... il ne les utilisait que pour frapper».

DONNER LE CHANGE

Mais il y a, derrière ce masque de carnassier, un personnage beaucoup moins solide d'homosexuel. Et l'on perçoit alors que le cynisme pesant de Marcel Pache est peut-être là pour donner le change à cette revendication profonde: «Je suis un homosexuel.»

Dans la littérature romande, l'homosexualité a toujours porté son auteur vers une conscience aiguë et douloureuse de sa différence, de sa solitude. Là au contraire, il semble que l'homosexualité soit canalisée vers le crime et la destruction de l'autre.

En emprisonnant son personnage dans le cadre rigide de la cruauté et du sadisme, Richard Garzarolli n'évoque en rien ce que peut être la vie quotidienne d'un homosexuel ambitieux à l'aube d'une carrière fulgurante.

Un roman politique manqué, car au lieu d'ouvrir sur la tension dramatique entre la conscience individuelle et les données sociales, il égare le lecteur sur une caricature de carnassier.

E. B.

¹ Denoël, 1980, R. Garzarolli, journaliste, collaborateur de la «TLM», suspendu pour six mois après la parution du «Carnassier», pour irrévérence (cf. DP 567).

LE POT AU LAIT

Le Suisse trait sa vache et la Confédération s'engraisse

L'avant-dernière livraison de l'année 1980 du Recueil des lois fédérales contient toute une série de mauvaises nouvelles pour les consommateurs, qui semblent pourtant les avoir digérées allégrement entre les dindes de Noël et le veau retrouvé.

En une demi-douzaine d'ordonnances, le Conseil fédéral fait savoir aux acheteurs de lait et de produits dérivés ou de substitution qu'ils auront à supporter diverses charges nouvelles, perçues sous forme de droits de douane supplémentaires à l'importation, de taxes et autres surprix.

Les trois centimes d'augmentation sur le prix de base du lait à la production, qui deviennent cinq centimes au magasin, entraînent légalement des hausses en chaîne sur les produits laitiers et, pour éviter les effets de substitution, sur la margarine, et encore, dans l'élan, sur les huiles végétales et animales.

Il vaut la peine d'analyser les répercussions de l'augmentation du prix de base du lait majoré de trois centimes au 1^{er} janvier 1981 et fixé dès lors à 82 centimes par kg/litre.

Le beurre augmente de Fr. 1.— par kilo, aussi

bien au prix de gros qu'à la vente au détail et aux fabricants de graisses comestibles, comme il l'avait fait le 1^{er} mars 1975, et en deux fois en septembre 1977 et juillet 1979. Le prix indicatif du beurre de table, désormais fixé à Fr. 13.60 le kg, résulte d'une «calculon mélangée» effectuée à partir du prix du beurre à l'importation sur lequel la Centrale suisse du ravitaillement en beurre (Butyra) gagne environ Fr. 5.— par kg, et du prix de revient plus élevé du beurre suisse qui oblige la même Butyra à verser selon les qualités deux à quatre francs par kilo aux centrales du beurre, respectivement aux fromageries ou aux exploitations d'alpages.

Comme les importations de beurre représentent 10 000 à 20 000 tonnes par an sur une consommation intérieure stabilisée de l'ordre de 45 000 tonnes, les dépenses pour l'écoulement de la production indigène sont de toute évidence consenties pour des raisons de haute politique agricole; en vertu de quoi les consommateurs payent pour le maintien de la population paysanne, — et aussi pour la survie des somptueuses centrales laitières (les fameux Milchpalaste auxquels la Migros en son temps et Denner aujourd'hui, s'attaquent sans espoir de succès). Les autorités savent que les consommateurs ne sont pas forcément disposés à payer. Sans remonter jusqu'à la mémorable grève du beurre de 67 qui avait provoqué une baisse de Fr. 1.50 au kilo, il suffit d'observer le déplacement de la

consommation du beurre de table vers le beurre de cuisine plus avantageux, qui représente désormais environ plus de 58% de la consommation totale de beurre (contre 54,5% en 1973). Mais le Statut du lait passe à une forme de substitut beaucoup moins évidente en faveur de la margarine dont la consommation traditionnellement peu développée en Suisse représente moins de la moitié de celle du beurre et plus loin encore en faveur des autres graisses et huiles comestibles.

Depuis le début des années cinquante des suppléments de douane sont prélevés à l'importation de ces produits par la Société coopérative suisse des céréales et matières fourragères (CCF); ces suppléments, qui rapportent bon an mal an 85-86 millions de francs à la Confédération, viennent d'augmenter en moyenne de 38% par rapport au tarif en vigueur depuis le 26 août 1977 et ont pratiquement doublé par rapport à 1975-1977.

De toute évidence, les mécanismes du financement de la production laitière sont bien huilés. La Confédération sait comment piocher dans la poche des consommateurs les millions que les organisations semi-publiques et professionnelles savent comment piocher dans la sienne. Rien n'y fait. Pas même les tout-puissants trusts de l'arachide, du tournesol et de la margarine: Unilever (Saïs, Planta, Dorina), Migros et Coop.

COURRIER

Sucre et caries (suite)

En fait d'âneries, on est plutôt surpris de voir que «Domaine Public» gaspille de la place (n° 572 du 18.12.80) pour publier celles du médecin-dentiste R. C.

Ce n'est pas le saccharose qui est en cause, mais le

degré de raffinage du sucre. Les travaux du Dr Béguin établissent un rapport évident entre la consommation de sucre raffiné et la carie dentaire: la consommation de sucre *brut* la fait diminuer assez fortement, celle de sucre naturel *complet* la fait pratiquement disparaître (voir l'ouvrage du Dr Béguin: *Aliments naturels et dents saines*, pages 136/137).

Il faut beaucoup de mauvaise volonté pour ne pas reconnaître les faits.

Au demeurant, l'influence nocive des aliments raffinés (pain blanc, sucre blanc) sur la dentition des êtres humains a été constatée il y a longtemps déjà. L'originalité des recherches effectuées par le Dr Béguin est d'avoir démontré la supériorité du sucre complet sur le sucre brut.

Libre à chacun de n'en tenir aucun compte. Mais refuser d'admettre les résultats d'enquêtes menées avec une rigueur scientifique relève d'une obstination suspecte.

E. D.